

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 24 septembre 2018 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1826714S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9;
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hawa Bourra, référent, en contrat à durée déterminée à la direction territoriale de Saint-Denis de La Réunion, à l'effet de signer les devis, bons de commande, contrats de prestation dont elle a la charge relatifs à la gestion de la logistique de l'antenne de l'Office français de l'immigration et de l'intégration à Mayotte.

Article 2

La présente décision prend fin le 4 janvier 2019 inclus.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 septembre 2018.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI